

Session du 22 novembre 2019

Délibération

Demande de maintien des aides les maîtres d'apprentissage qui accueillent des apprentis en formation post-bac

La Chambre d'agriculture du Tarn, réunie en session le 22 novembre 2019, sous la présidence de Jean-Claude Huc,

Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel qui supprime les aides aux maîtres d'apprentissage pour les formations post bac en apprentissage à partir du 1er janvier 2020,

Vu les conséquences que cette réforme aura sur la mobilisation des maîtres d'apprentissage qui accueillent des apprentis,

CONSIDERANT

- Que 40 % des jeunes attributaires de la DJA ont un niveau supérieur au bac,
- Que l'agriculture nécessite un niveau de qualification de plus en plus élevé,
- Que l'apprentissage est une voie d'excellence pour la formation,

DEMANDE

- **Le rétablissement des aides pour les maîtres d'apprentissage accueillant des élèves en formation post bac et en particulier des BTS.**

La délibération est adoptée dans les conditions suivantes :

- Membres en exercice : 34
- Quorum : 18
- Nombre de votants = 24
dont :
 - Nombre de voix pour : 24
 - Nombre de voix contre : 0
 - Nombre d'abstentions : 0

Vu pour approbation,
le

Délibérée et adoptée à Albi,
le 22 novembre 2019

Le Président,
Jean-Claude HUC

